

COMMUNE DE JORAT-MENTHUE

145843



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

TERRITOIRE COMMUNAL

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SOUMETTRE
LE PLAN A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

dans la séance du 06.03.2023

du 18.03.2023 au 16.04.2023

Le Syndic:

La Secrétaire:





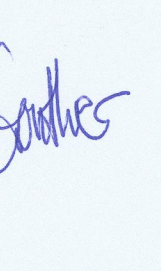
ADOPTÉ PAR LE
CONSEIL COMMUNAL

dans la séance du 18.03.2024

Le Président:

La Secrétaire:

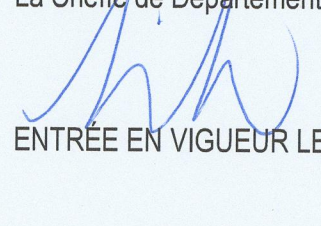




APPROUVÉ PAR LE
DÉPARTEMENT COMPÉTENT

Lausanne, le 22 JUIL. 2025

La Chef(fe) de Département





ENTRÉE EN VIGUEUR LE 26 MAI 2026

FISCHER MONTAVON + ASSOCIÉS ARCHITECTES URBANISTES SA, Yverdon-les-Bains

Plan établi sur la base des données cadastrales du 3 mars 2023, source Géométriques Star de Vaud.

Certifiée conforme selon art. 15 RLAT par le géomètre breveté, le 20 mai 2025

Signature:

Version approbation

mai 2024

LEGENDE :

 Périmètre PACom

ZONE À BÂTIR SELON ART. 15 LAT

Zone centrale 15 LAT A

Zone centrale 15 LAT B

Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A

Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B

Zone affectée à des besoins publics 15 LAT

Zone d'activités économiques 15 LAT

Zone mixte 15 LAT

Zone de verdure 15 LAT A

Zone de verdure 15 LAT B

Zone de desserte 15 LAT

AUTRES ZONES

Zone affectée à des besoins publics 18 LAT

Zone de desserte 18 LAT

Zone agricole 16 LAT

Zone des eaux 17 LAT

Aire forestière 18 LAT

PATRIMOINE BÂTI

Inventaire architectural

Monument / objet d'intérêt régional (note 2)

Bâtiment / objet intéressant (note 3)

Bâtiment / objet bien intégré (note 4)

DONNÉES INDICATIVES

Chemin de randonnée pédestre

Voies de communication historiques avec substance (local)

Voies de communication historiques avec substance (régional)

Voies de communication historiques avec substance (national)

Ligne haute tension (indicatif)

Secteurs S de protection des eaux

Espace réservé aux eaux (indicatif)

Régions archéologiques

Coordonnées géographiques

CONTENUS SUPERPOSÉS

Secteur de restriction des constructions

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - objet IMNS

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - corridor à faune

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - site de batracien

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - prairie sèche

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - zone alluviale

REMARQUE

 A l'intérieur de l'encadré, la représentation de la zone à bâtir au 1:10'000 est figurée à titre indicatif. Seul le plan au 1:25'00 fait foi.



Echelle 1:10'000

